

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional**  
**« Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature – exercice 2017 »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de ses politiques de développement, la Région a enrichi ses modalités d'intervention par des outils d'ingénierie financière et des participations dans des sociétés d'économie mixte.

Elle s'est organisée pour mettre en place un système de pilotage de ses participations lui permettant de suivre le respect de sa stratégie par les organismes au capital desquels elle participe, de connaître et identifier les risques éventuels attachés à son portefeuille.

Plus récemment, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. La Région a ainsi l'opportunité d'accompagner les entreprises bretonnes par cette nouvelle modalité dans le cadre de sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie. Une première prise de participation, dans ce nouveau contexte, est programmée pour juin 2018.

C'est dans ce cadre que sont exposés :

- une synthèse globale retraçant les prises de participations régionales ;
- un focus sur les Sociétés de capital-risque (SCR) et les fonds professionnels de capital investissement ;
- une synthèse de l'activité et de la situation financière pour chacune des sociétés dans laquelle la Région détient une participation.

Ces éléments sont présentés en complément des obligations imposées par le Code général des collectivités territoriales, selon lesquelles les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

De plus, une synthèse de l'activité et de la situation financière du Comité régional du tourisme (CRT) figure dans ce rapport.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Tout d'abord, le CESER félicite le Conseil régional pour la présentation dans un même support de l'ensemble des 17 participations détenues par la Région pour un total de 69,8 M€, ce qui permet d'apprécier les domaines d'intervention en faveur du développement économique, le niveau d'implication de la Région, les différents partenariats en œuvre.

Le rapport est riche d'informations, qu'il s'agisse du poids de la Région dans le capital, des missions, des données comptables, ou des orientations propres à chaque structure.

Le CESER apprécie de trouver dans ce document un focus sur les interventions réalisées dans divers secteurs d'activité, via des sociétés de capital-risque ou des fonds professionnels de capital d'investissement. Ceci permet de constater la complémentarité de ces outils, qui offrent un soutien à des start-up technologiques, à des jeunes entreprises innovantes en croissance, ou à des TPE, favorisant le développement des unes ou la transmission-reprise des autres.

Alors que le volume des prises de participation se développe notablement au fil des ans, d'une façon générale le CESER jugerait utile de détailler les principales d'entre elles, d'abord pour mieux apprécier le contexte des interventions, puis pour en suivre le déroulement.

La plupart des structures n'appellent pas de remarque particulière, au vu des données contenues dans le rapport.

Pour quelques-unes, l'attention du CESER porte sur les points suivants :

- **SEMBREIZH** (ex SEMAEB – Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne) : cette société d'économie mixte, qui redevient rentable, étend son activité au-delà de son rôle principal dans le cadre du Plan d'action Lycées. Le CESER approuve cette évolution, s'agissant d'interventions dans des domaines touchant à des priorités régionales telles que la rénovation énergétique, la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, la transition écologique, etc. ;
- **SABEMEN** (Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval) : le CESER constate la baisse de l'activité passagers (- 3,3 %) et véhicules (- 3,6 %), sans commentaire. Dans quelle mesure trouve-t-on là d'éventuelles conséquences du Brexit ? Ou du développement du trafic touristique britannique vers l'Espagne ?
- **CEVA** (Centre d'étude et de valorisation des algues) : le capital a été reconstitué en 2017, en passant de 560 K€ à 800 K€, nécessité précédemment soulignée par le CESER afin de permettre la poursuite de l'activité dans un domaine d'avenir. A cette occasion, la Région a accru sa présence, en prenant 28 % du capital contre 6 % avant l'opération. Le CESER relève ensuite que le résultat affiché au terme de l'exercice repose sur un résultat exceptionnel de 263 K€, fruit d'une reprise de provision (conclusion d'un contentieux avec l'Union Européenne) alors que le résultat d'exploitation reste négatif (- 176 K€). Si cette situation reste de ce fait préoccupante sur le fond, le CESER apprécie la nouvelle gouvernance mise en place dissociant Présidence et Direction générale, ainsi que la définition d'un plan stratégique, voyant dans ces décisions des signaux encourageants et concrets ;
- **CRT** (Comité régional du tourisme) : un résultat d'exploitation négatif de - 158 K€ apparaît, impacté par la baisse des subventions dans la même proportion (17 %). L'exercice se conclut sur 85 K€ de pertes, sans pour autant remettre en cause l'activité créatrice déployée (dont la campagne « Passez à l'Ouest » très appréciée).

Enfin, la Région étant dorénavant autorisée à entrer au capital de sociétés commerciales, le CESER souhaite être régulièrement tenu informé des interventions qui seront décidées, avec tous les détails utiles à leur compréhension, une première opération étant annoncée dès juin 2018. Il se montrera vigilant sur ce point, et attend toute la transparence qui s'impose, en renvoyant à son avis relatif au bordereau « Région actionnaire » d'octobre 2017, dans lequel il appelait le Conseil régional à préciser son cadre d'intervention, en expliquant notamment sur quels critères la Région se base pour décider de ses interventions et mesurer l'effet levier de ses prises de participations.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature – exercice 2017

Nombre de votants : 105

Ont voté pour l'avis du CESER : 105

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord

entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention d'Olivier CAPY Comité régional CGT de Bretagne

La CGT apprécie la richesse des informations présentées dans ces rapports et partage l'avis du CESER, d'autant que l'acquisition de participations au capital d'organismes et d'entreprises offre à la Région des opportunités pour la mise en œuvre de sa politique économique, sociale et environnementale.

Néanmoins, elle souhaite rappeler que le statut d'actionnaire donne à la Région l'occasion de peser dans les relations sociales. Elle peut contribuer à la définition d'une stratégie globale qui prend en considération le capital humain.

La performance sociale est un levier de la compétitivité, une approche innovante qui permet d'installer durablement une économie dans le progrès.

Ainsi, la Région doit se prémunir des risques d'une démarche principalement financière.

L'actualité n'a de cesse de nous rappeler que de nombreux mauvais choix politiques et financiers produisent des dégâts payés par les travailleurs et le contribuable.

La CGT renvoie à son intervention en Session du 02 octobre 2017 relative au Dossier « Région actionnaire : nouvelle étape de la régionalisation et doctrine d'intervention » et rappelle qu'avait été reçue favorablement la proposition du Président du Conseil Régional d'engager un travail avec les acteurs économiques et sociaux pour enrichir les réflexions sur la singularité de cet outil.

Nous sommes toujours prêts à contribuer, par nos propositions, à la possibilité d'une définition sociale d'investissements ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des prises de participation au capital, particulièrement en vue de nous prémunir de l'abus financier qui consiste à socialiser les pertes et privatiser les profits.



## Intervention d'Annie SAULNIER Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La Région à travers ces rapports relatifs à ses participations dans diverses entités nous donne des informations précieuses quant à ses moyens et domaines d'intervention, lesquels vont du capital risque au centre de recherche ou de promotion touristique en passant par des sociétés chargées de construire des équipements publics ou de concourir au transport de passagers et de marchandises par mer.

Tout ceci témoigne d'un volontarisme entrepreneurial et politique très ancré dans l'ADN breton permettant, grâce à des concours publics ciblés dans des structures supports du développement régional, de dégager les effets de levier nécessaires au développement économique et social de la Bretagne.

Ces différentes prises de participation nous semblent distinctes de ce que permet désormais la loi NOTRe qui autorise les Conseils régionaux à entrer au capital de sociétés privées, ce qui doit selon nous amener le Conseil régional à la plus grande prudence et à ne le faire que si plusieurs conditions très restrictives sont réunies (viabilité du projet, participation largement minoritaire et ponctuelle, conditions de sorties prévues dès l'origine, ...).

Ces rapports relatifs à Ouest Ventures ou Go Capital Amorçage notamment montrent une nouvelle fois la nécessité de favoriser les apports en capital pour créer les conditions les plus saines du développement économique et social du territoire. Les apports en capital des personnes physiques sont en la matière déterminants et il nous semble essentiel de créer les conditions culturelles et fiscales pour favoriser l'orientation de l'épargne des ménages vers les entreprises, notamment les TPE – PME et ETI de nos territoires, et favoriser l'accès de beaucoup plus de particuliers au statut d'actionnaire.

Je vous remercie de votre attention.